



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} septembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 114 de l'ordre du jour provisoire*

Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

Note du Secrétaire général**

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies et avec l'assentiment du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de porter à la connaissance de l'Assemblée générale les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil de sécurité est saisi.

2. Les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil est saisi sont indiquées ci-après. Conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 30 août 2017 ([S/2017/507](#)), les questions dont le Conseil n'est plus saisi depuis la communication adressée à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session ([A/77/300](#)) ont été supprimées (voir [S/2023/10/Add.9](#)).

1. La question Inde-Pakistan.
2. La question de Hyderabad.
3. Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan.
4. Lettre datée du 11 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba.
5. Lettre datée du 31 décembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba.
6. La situation à Chypre.
7. La situation au Moyen-Orient.
8. La situation dans le sous-continent indo-pakistanaï.

* [A/78/150](#).

** La présente communication porte sur la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.



9. Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies.
10. Plainte déposée par Cuba.
11. La situation concernant le Sahara occidental.
12. La situation entre l'Iran et l'Iraq.
13. Lettre datée du 1^{er} octobre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies.
14. Lettre datée du 19 avril 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies.
15. Lettre datée du 2 février 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies.
16. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
17. La situation entre l'Iraq et le Koweït.
18. La situation en Somalie.
19. La situation en Bosnie-Herzégovine.
20. La situation en Géorgie.
21. La question concernant Haïti.
22. La situation en Afghanistan.
23. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.
24. La situation dans la région des Grands Lacs.
25. La situation concernant la République démocratique du Congo.
26. La situation en République centrafricaine.
27. Résolutions [1160 \(1998\)](#), [1199 \(1998\)](#), [1203 \(1998\)](#), [1239 \(1999\)](#) et [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité.
28. Les enfants et les conflits armés.
29. La situation en Guinée-Bissau.
30. Protection des civils en période de conflit armé.
31. Armes de petit calibre.
32. Questions d'ordre général relatives aux sanctions.
33. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
34. Les femmes et la paix et la sécurité.
35. Exposé de la Présidente de la Cour internationale de Justice
36. Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

37. Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
38. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution [1353 \(2001\)](#).
39. Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme.
40. Exposés des présidentes et présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité.
41. Mission du Conseil de sécurité.
42. Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.
43. Région de l'Afrique centrale.
44. Non-prolifération des armes de destruction massive.
45. Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud.
46. Consolidation et pérennisation de la paix.
47. La situation concernant l'Iraq.
48. Menaces contre la paix et la sécurité internationales.
49. Non-prolifération.
50. Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest.
51. La situation au Myanmar.
52. Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée.
53. Maintien de la paix et de la sécurité internationales.
54. Paix et sécurité en Afrique.
55. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.
56. La situation en Libye.
57. La situation au Mali.
58. Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies ([S/2014/136](#)).
59. Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([S/2014/264](#)).
60. La situation en République populaire démocratique de Corée.
61. Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([S/2016/53](#)).
62. Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de
l'Organisation des Nations Unies ([S/2018/218](#)).

63. Lettre datée du 13 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de
sécurité par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de
l'Organisation des Nations Unies ([S/2022/688](#)).
 64. Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine.
-